

du 21 au 31 mars 2012

CONCOURS exposition



CÉGEPs



GRAND PRIX
une carte-cadeau de
1000 \$ chez



LA COOPÉRATIVE DE PLEIN AIR™

PRIX DU PUBLIC
PRIX DE PARTICIPATION

BLEUIS

De l'eau saine pour toutes et tous

**C'EST UN
DROIT !**

CENTRE ÉDUCATIF
Éco-Naître



**MUSÉE DE LA
CIVILISATION**
Québec

LE CONCOURS :

Afin d'assurer le relais de l'initiative des communautés bleues à l'échelle locale, les AmiEs de la Terre de Québec lancent un concours à l'intention des CÉGEPS de la région de Québec.

Chaque établissement participant est invité à former des équipes qui concevront une installation artistique constituée à partir du nombre de bouteilles d'eau jetées au Québec chaque seconde, soit 170 bouteilles.

Les œuvres seront exposées au Musée de la Civilisation dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau. Un jury déterminera l'œuvre gagnante. Un prix du public sera aussi décerné, de même que des prix de participation.

LES OBJECTIFS :

Sensibiliser la population, notamment les étudiants, aux enjeux liés à l'accès à une eau potable de qualité, au statut particulier de l'eau en tant qu'élément essentiel à la vie et à la nécessaire protection de cette ressource qui en découle.

LES RÈGLEMENTS :

Chaque établissement peut présenter autant d'installations qu'il le souhaite. Celles-ci doivent avoir été conçues et réalisées par des équipes de 2 à 4 personnes, dont au moins la moitié des membres sont des étudiants de niveau collégial.

Les bouteilles d'eau utilisées pour l'installation doivent être usagées et ne pas avoir été achetées aux fins de l'installation artistique. Elles peuvent être de formats différents, mais les bouteilles consignées ne sont pas acceptées. Les équipes sont responsables de la collecte des bouteilles nécessaires à leur installation (centre de tri, collecte au sein de l'établissement, etc.).

Les bouteilles d'eau doivent être retournées au recyclage à la fin du concours si l'établissement ne désigne pas d'espace destiné à accueillir l'œuvre. Les participants doivent donc s'assurer de maintenir les bouteilles dans un état permettant le recyclage (sans peinture, colle, etc.).

Il est permis d'utiliser des matériaux supplémentaires, pourvu que ceux-ci soient issus de la récupération. L'installation doit être autoportante. L'un des côtés de l'installation ne doit pas excéder 1 mètre. La hauteur et la dimension de l'autre côté sont laissées à la discrétion des artistes, mais pour des raisons logistiques, le jury se réserve le droit de refuser les œuvres surdimensionnées. Advenant un trop grand nombre d'inscriptions, une présélection sera faite à l'aide des informations fournies sur la fiche d'inscription et le schéma qui l'accompagne.

L'installation doit pouvoir être transportée sur les lieux de l'exposition. Il peut donc s'avérer nécessaire de la concevoir de façon à ce qu'elle puisse être partiellement démontée et réassemblée. La responsabilité du transport de l'œuvre, de son montage et de son démontage incombe à chaque équipe et à l'établissement participant.

Cette installation doit évoquer une ou plusieurs des mesures proposées par la campagne, soit :

- ♣ Reconnaître l'eau comme un droit humain fondamental;
- ♣ Revendiquer une gestion publique et transparente de l'eau potable et des services d'assainissement de l'eau;
- ♣ Promouvoir l'utilisation des fontaines d'eau et des gourdes réutilisables et décourager l'achat d'eau embouteillée;
- ♣ Revendiquer la consignation des bouteilles d'eau et de breuvages similaires.
- ♣ Militer pour une eau saine, sans fluor.

LES PRIX :

Cartes-cadeaux de chez Mountain Equipment Coop pour le premier prix et le prix du public (1000 \$ et 200 \$ respectivement). Prix de participation (gourde d'eau thermos).

L'ÉCHÉANCIER

Les équipes participantes ont jusqu'au **28 FÉVRIER 2011** pour soumettre leur candidature. Un descriptif de l'œuvre accompagné d'un schéma et du formulaire de participation sont requis.

Les œuvres devront être complétées le **15 MARS 2011**. Elles seront exposées **DU 21 AU 31 MARS INCLUSIVEMENT**, au Musée de la Civilisation, à Québec. La remise du grand prix se fera le **22 MARS**, Journée internationale de l'eau. La remise du prix du public aura lieu le **31 MARS**.